

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

|  |
| --- |
| **Vérification et entretien des toitures terrasses et des toitures traditionnelles des établissements hospitaliers d'Ainay le Château (03), de Cœur du Bourbonnais (03), de Riom (63) et Clémentel de Enval (63).**  |

Date et heure limites de réception des offres :

**Précisé dans l’avis d’appel public à la concurrence**

Visite sur site obligatoire

**Groupement Hospitalier des Territoires d’Auvergne**

**Etablissement support : CHU de Clermont-Ferrand**

58 Rue Montalembert

63000 CLERMONT-FERRAND

**Etablissement coordonnateur : CENTRE HOSPITALIER**

6bis RUE DU PAVÉ

03360 AINAY LE CHATEAU

|  |
| --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE |
|  | **Objet** | Vérification et entretien des toitures terrasses et des toitures traditionnelles des établissements hospitaliers d'Ainay le Château (03), de Coeur du Bourbonnais (03), de Riom (63) et Clémentel de Enval (63).  |
|  | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
|  | **Type de contrat** | Accord-cadre |
|  | **Nombre de lots** | 2 |
|  | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clause sociale** | Sans |
|  | **Clauses environnementales** | Avec |
|  | **Durée / Délai** | Défini par lot |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc188348480)

[1.1 - Objet 4](#_Toc188348481)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc188348482)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc188348483)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc188348485)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc188348486)

[1.6 – Etendue de la consultation 5](#_Toc188348487)

[2 - Conditions de la consultation 5](#_Toc188348488)

[2.1 - Délai de validité des offres 5](#_Toc188348489)

[2.2 - Forme juridique du groupement 5](#_Toc188348490)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc188348491)

[2.4 - Développement durable 5](#_Toc188348492)

[3 - Conditions relatives au contrat 5](#_Toc188348493)

[3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5](#_Toc188348494)

[3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5](#_Toc188348495)

[4 - Contenu du dossier de consultation 6](#_Toc188348496)

[5 - Présentation des candidatures et des offres 6](#_Toc188348497)

[5.1 - Documents à produire 6](#_Toc188348498)

[5.2 - Visites sur site 8](#_Toc188348499)

[6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8](#_Toc188348500)

[6.1 - Transmission électronique 8](#_Toc188348501)

[6.2 - Transmission sous support papier 9](#_Toc188348502)

[7 - Examen des candidatures et des offres 9](#_Toc188348503)

[7.1 - Sélection des candidatures 9](#_Toc188348504)

[7.2 - Attribution des accords-cadres 9](#_Toc188348505)

[7.3 - Suite à donner à la consultation 10](#_Toc188348506)

[8 - Renseignements complémentaires 10](#_Toc188348507)

[8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10](#_Toc188348508)

[8.2 - Procédures de recours 10](#_Toc188348509)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Vérification et entretien des toitures terrasses et des toitures traditionnelles des établissements hospitaliers d'Ainay le Château (03), de Cœur du Bourbonnais (03), de Riom (63) et Clémentel de Enval (63).

Le présent marché a pour objet :

- La vérification et l'entretien des toitures terrasses, toitures traditionnelles, descentes d'eau pluviale des différents bâtiments ;

- La reprise ponctuelle des éléments d'ouvrages pour garantir la pérennité des installations.

Lieu(x) d'exécution :

Les prestations seront exécutées sur les différents sites des établissements hospitaliers :

- Centre Hospitalier d'Ainay le Château (03360) et ses annexes

- Hôpital Cœur du Bourbonnais (03240) et ses annexes

- Centre Hospitalier Guy Thomas de Riom (63200) et ses annexes

- Centre Hospitalier Etienne Clémentel de Enval (63530) et ses annexes

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

## Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 01 | Vérification et entretien des toitures du Centre Hospitalier d'Ainay le Château (03360) et de l'hôpital Cœur du Bourbonnais (03240) |
| 02 | Vérification et entretien des toitures des Centres Hospitaliers de RIOM (63204) et Etienne Clémentel - ENVAL (63530) |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ne peuvent soumettre des offres que pour un seul lot.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 71315400 | Services d'inspection et de vérification de bâtiment |
| 45261920-9 | Travaux d'entretien de toiture |
| 45261900-3 | Réparation et entretien de toiture |

## 1.6 – Etendue de la consultation

Pour le lot n°01 - Vérification et entretien des toitures du Centre Hospitalier d'Ainay le Château (03360) et de l'hôpital Cœur du Bourbonnais (03240)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Période | Minimum HT | Maximum HT | Estimation HT | Crédits budgétaires |
| 1 | 199 000,00 € | 600 000,00 € | 400 000 € | 600 000 € |
| Total | 199 000,00 € | 600 000,00 € | 400 000 € | 600 000€ |

Pour le lot n°02 - Vérification et entretien des toitures des Centres Hospitaliers de RIOM (63204) et Etienne Clémentel - ENVAL (63530)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Période | Minimum HT | Maximum HT | Estimation HT | Crédits budgétaires |
| 1 | 1 000,00 € | 200 000,00 € | 10 000 € | 200 000 € |
| Total | 1 000,00 € | 200 000,00 € | 10 000 € | 200 000 € |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE)

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes 1 et 2

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) des lots 1 et 2

- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Document attestant de la capacité du signataire de l’acte d’engagement à engager la société. |  |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | Non |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L'acte d'engagement (AE) | oui |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) | Non |
| Le détail Quantitatif Estimatif (DQE) de chaque lot | Non |
| L'attestation de visite | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non |
| Note de présentation Développement Durable (Cf Article 9 du CCTP) qui fera ressortir de façon précise et détaillée l'ensemble des actions mises en place en matière de politique environnementale appliquée à l’exécution de l’accord-cadre. | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 - Visites sur site

**Une visite sur site est obligatoire**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Il convient de contacter les référents des établissements (annexe 1 du CCAP) pour convenir d'une rendez-vous. Chaque candidat est responsable de la date à laquelle il prend rendez-vous et ne pourra émettre aucune réclamation si le temps restant après la visite ne lui permet pas de rédiger correctement son offre.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU de Clermont-ferrand

DAL Bureau des Marchés

58 rue Montalembert

63000 CLERMONT-FERRAND.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** |
|  |  |
|  |  |

 |

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations (Un Détail Quantitatif estimatif masqué permettant de sélectionner la meilleure offre financière sera utilisé) | 60.0 |
| 2-Qualité de l’organisation et de la gestion mises en œuvre pour la réalisation des prestations.  | 20.0 |
| 3-Qualité des moyens humains (nombre et qualifications) et matériels (quantité et qualité technique) affectés à l'exécution des prestations du présent marché | 15.0 |
| 4-Développement Durable : présentation des mesures mises en place pour assurer le moindre impact environnemental dans l’exécution du marché à travers le traitement des déchets (feuilles, éléments de toiture à remplacer…)  | 5.0 |

Pour tous les lots :

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Le critère 1 sera apprécié en fonction du Détail Quantitatif Estimatif des lots 1 et 2.

Note prix = (prix DQE le plus bas/prix DQE de l'offre examinée) x pondération du DQE

Chacun des critères techniques (Critère 2 et 3) est noté sur 10 basé sur le mémoire technique. Cette note est ensuite affectée par la pondération. La meilleure offre sur un critère a la totalité des points du critère, les autres notes sont réévaluées proportionnellement.

Le critère 4 sera basé sur la note de présentation (Article 9 du CCTP)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

# 8 - Renseignements complémentaires

## 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

6 cours Sablon

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 14 61 00

Télécopie : 04 73 14 61 22

Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

6 cours Sablon

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 14 61 00

Télécopie : 04 73 14 61 22

Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr